

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 3

■ Ile-de-France

Entretien avec Sophie Dessertaine et
Nicholas Moufflet

Prélèvement à la source : une fausse bonne idée pour les entreprises ?

Propos recueillis par Delphine Bauer

DOCTRINE

Page 5

■ Immobilier

Patrice Battistini

Encadrement des loyers des baux d'habitation : présentation du décret n° 2018-549 du 28 juin 2018

Page 9

■ Constitutionnel

Jean-Éric Gicquel

L'article 45 de la constitution : du nouveau dans la navette parlementaire

CULTURE

Page 15

■ Bibliophilie

Bertrand Galimard Flavigny

Les mémoires d'un bibliophile (XXXXI)

Page 16

■ Bibliographie

Céline Slobodansky

Voir Venise et se découvrir

ACTUALITÉ Ile-de-France



Prélèvement à la source : une fausse bonne idée pour les entreprises ? ^{138g2}

Entretien avec Sophie DESSERTAINE, experte en fiscalité des entreprises
à la CCIP de Paris-Île-de-France et Nicholas MOUFFLET, antiquaire élu
à la CCI

Propos recueillis par Delphine BAUER

Alors que l'entrée en vigueur (1^{er} janvier 2019) se rapproche, le prélèvement à la source (PAS) ne fait toujours pas l'unanimité chez les chefs d'entreprise. Ce serait même tout le contraire. Depuis le début des discussions, la CCI Ile-de-France a montré son désaccord avec cette mesure. Dans un communiqué de presse, elle évoque une « complexification » des démarches, loin du but recherché. Sophie Dessertaine, experte en fiscalité des entreprises, et Nicholas Moufflet, antiquaire et élu à la CCI, ont accepté d'aller plus loin dans l'analyse.

Les Petites Affiches : Du côté de l'exécutif, l'argument numéro 1 du PAS est la simplification recherchée, afin que les revenus imposés soient les revenus gagnés en temps réel. Vous n'êtes pas d'accord avec cette affirmation, pourquoi ?

Sophie Dessertaine : Dès l'origine, la CCI Paris Ile-de-France s'est opposée à la réforme. Le PAS a été décidé en tant que grande réforme de ce quinquennat, et les choses se sont mises en place très vite. Cette simplification, avancée par le gouvernement, n'aura pas lieu, tout simplement ! D'un point de vue technique, elle

ne pourra pas se produire. Contrairement à d'autres pays d'Europe, nous avons une fiscalité très complexe, fortement personnalisée, qui dépend de nombreux paramètres : le foyer, le nombre d'enfants etc., mais aussi de nombreux dispositifs fiscaux comme le recours à une nounou, à une femme de ménage, qui permettent de défiscaliser... *In fine*, même avec le nouveau dispositif, les contribuables personnes physiques auront à effectuer une déclaration tout aussi complexe, pour tout ce qui ne concerne pas les cases AJ ou BJ (revenus d'activité). Il a été démontré que la réussite du PAS dépend du degré de complexité de la fiscalité d'un pays.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 3

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34